



IGP « Ail blanc de Lomagne »
IGP et Label Rouge « Ail rose de Lautrec »
AOP « Ail violet de Cadours »



Adaptation des filières sous SIQO à l'évolution des emballages (ecoconception)

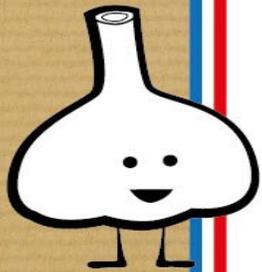
Philippe QUARANTA (*Vice-Président de l'ANIAIL, Directeur de « Jardins du Midi »*)



Adaptation de la filière Ail
aux exigences de la loi AGEC (Fruits et Légumes)
Evolution des emballages (écoconception)

Philippe QUARANTA

*Vice-Président de l'ANIAIL, représentant des Metteurs en marché
Directeur de « Jardins du Midi »*

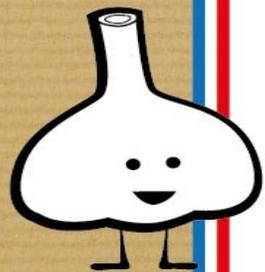


La filière Ail :

- 5 Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine dont 3 en Occitanie – Première région de production d'ail
- Une production totale avoisinant **20 000 t, 3000 exploitations, 3500 ha**



- **70%** de la production conditionnée en **préemballé** (filets plastique)





La loi AGEC – article 77

un défi pour la filière AIL !

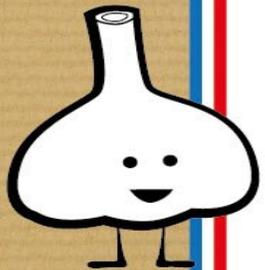
10 février 2020 : publication de la loi AGEC
Loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire



Interdiction **des emballages plastiques** pour les conditionnements < 1,5kg pour les Fruits et Légumes **dès le 1^{er} janvier 2022**

La filière Ail s'inquiète :

- Des risques d'effeuillage et de dégoussage des bulbes lors des manipulation en point de vente pour le vrac
- D'une absence de données précises sur les matériaux compatibles avec les exigences de la loi
- Des délais d'application très courts



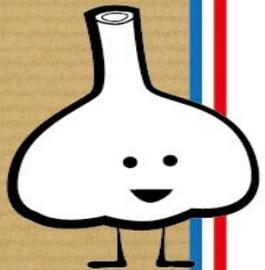


La loi AGECE – article 77 un défi pour la filière AIL !



La filière Ail s'inquiète :

- De l'incidence économique du passage d'une offre constituée à 70% de pré-emballé vers une offre 100% vrac :
 - ✓ Baisse du revenu pour les producteurs car perte de valeur ajoutée
 - ✓ Suppression de près de 1000 emplois (personnel au niveau du conditionnement, services commerciaux)
 - ✓ Surcoût lié au prix des nouveaux matériaux et à l'adaptation des équipements pour le conditionnement
 - ✓ Difficulté à garantir au consommateur l'absence de rupture dans la traçabilité des lots vendus en vrac sur les points de vente.
 - ✓ Identification relative aux démarches Qualité (étiquetage SIQO)





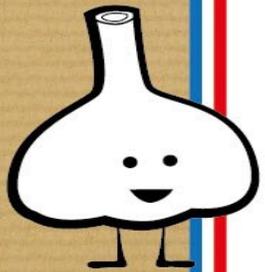
La loi AGECE – article 77

Les actions entreprises par la filière Ail

Mise en place d'une Commission « emballage » pour :

- Demander l'ajout de l'ail dans la liste des produits présentant un risque de détérioration lors de la vente en vrac.
- Demander le report de la date de mise en application pour trouver les solutions alternatives et de les mettre en œuvre
- Permettre des échanges sur les solutions qui pourraient être envisagées : matériaux, adaptabilité aux équipements existants, coût...
- Alerter les parlementaires sur les difficultés d'approvisionnement pour les matériaux de substitution envisagés (filets de cellulose, étiquettes en papier...)
- Rassurer et faire savoir aux GMS que la filière se mobilise pour trouver des solutions

Rapprochement avec FEDEPOM pour donner plus de poids aux actions de la commission « Emballage »





Loi AGEC

Bilan d'une année de fonctionnement

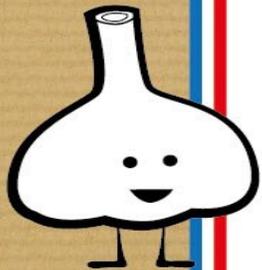
Les réussites

Choix de matériaux (cellulose régénérée) permettant le maintien du pré-emballé (filets)

Les points de vigilance

Surcoût lié au changement de matériaux

Révision du règlement européen « plastique » (publication à venir)





AOP « Chasselas de Moissac »



Adaptation des filières sous SIQO à l'évolution des emballages (ecoconception)

Stéphane LUCAS (*Technicien de l'ODG du Syndicat de défense du Chasselas de Moissac AOP*)